

**Déclaration liminaire SUD
CTSD du vendredi 11 mars 2016**



M. Le directeur académique, mesdames et messieurs,

Nous sommes réuni-es aujourd'hui à l'occasion du CTSD 93 pour examiner les postes attribués aux collèges de Seine-Saint-Denis.

Avant d'évoquer plus précisément cette question, nous souhaitons replacer le débat dans la perspective plus large des mouvements sociaux qui se déroulent actuellement dans le pays autour du rejet très majoritaire de la loi Travail de la Ministre Mme El Khomri par les salarié-es du privé et du public. Parce qu'elle s'attaque au temps de travail, facilite les licenciements, inverse la hiérarchie des normes en favorisant les accords d'entreprise par rapport à la loi, abaisse la rémunération des heures supplémentaires, cette loi est une véritable attaque contre les droits des salarié-e-s.

Les attaques contre les salarié-e-s menées par le gouvernement n'épargnent pas la fonction publique. Dans l'Éducation nationale plus, les personnels sont soumis à une politique qui procède d'une même logique libérale d'augmentation du temps de travail sans contrepartie en terme de temps de décharge ou de salaire (décret du 201 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré). Cette logique vise également à favoriser le renforcement de l'autonomie des établissements, sous la coupe des chef-fes dont les pouvoirs ne cessent de s'étendre.

Enfin, cette loi s'attaque également directement aux élèves dont nous avons la responsabilité par le biais du contrat d'apprentissage, dont l'âge avait déjà été abaissé à 14 ans par la loi Peillon. L'apprentissage, véritable exploitation d'une main d'œuvre à bas coût, sera dépouillé par cette loi des faibles protections dont il disposait à l'égard des jeunes apprenti-es : possibilité de passage de 8 à 10 heures de travail quotidien «à titre exceptionnel et lorsque des raisons objectives le justifient», possibilité de passer de 35 à 40 heures hebdomadaires. Le développement de l'apprentissage constitue un pis-aller par rapport à l'enseignement professionnel, plus coûteux, qui apporte aux futur-e-s salarié-e-s une formation plus complète et plus protectrice.

Dans le secteur public, la multiplication des contrats précaires de droit public comme de droits privés et le manque de moyens des services publics conduisent au recul de nos droits. D'ailleurs sera bientôt en débat au Sénat une loi dite de « déontologie » visant à établir le devoir de réserve des fonctionnaires et à rétablir les 3 jours de carence. La proposition du Sénat prétend imposer une obligation de réserve à l'ensemble des fonctionnaires, ce qui remettrait en cause et entraverait leur liberté d'expression et d'opinion, garantie dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983. Cette obligation de réserve s'ajouterait aux obligations de neutralité et de laïcité des agent-e-s, déjà inscrites dans le statut des fonctionnaires.

Le Sénat propose aussi la réintroduction des 3 jours de carence non indemnisés en cas d'arrêt maladie. Abrogée en 2014, cette mesure injuste constituait une double peine pour les agent-e-s. Sa réintroduction constituerait un nouveau recul pour les droits des personnels de la fonction publique, en cohérence avec la ligne du gouvernement qui entend museler les voix qui s'élèveraient contre cette entorse à la liberté d'expression.

La mobilisation du 9 mars contre le projet de destruction du code du travail a été un succès, tant par la grève que par les manifestations de la jeunesse et des salarié-es du privé et du public. 500 000 personnes ont défilé dans les rues de toutes les villes de France, dont 100 000 à Paris. SUD éducation, avec notre Union syndicale Solidaires, soutient activement cette mobilisation et appelle à construire le rapport de force par un puissant mouvement de grève, capable seul d'obtenir le retrait de la loi, à commencer par les échéances prévues dans les semaines à venir.

Des inégalités qui se creusent sous le regard indifférent du ministère

Indifférents à ce constat, le ministère, le rectorat et la direction académique du 93 entérinent la disparition programmée de l'éducation prioritaire, contribuant ainsi à renforcer ces inégalités territoriales colossales, au mépris des analyses partagées par les statisticiens et des pédagogues de même que les préconisations d'un ex-directeur académique de Seine Saint Denis et ancien chef de la DEGESCO que nous avons déjà rappelé ici.

(il s'agit de Jean-Paul Delahaye)

Au collège international de Noisy-le-Grand, les élèves ne sont pas exactement dans la même situation puisqu'ils sont généreusement dotés en moyens humains. Comment peut-on expliquer cette subite générosité de la DSDEN ? Serait-ce que ce collège accueille en grande partie des élèves qui ne sont pas issus du 93 ? Impossible de la savoir puisque, malgré nos demandes répétées lors de plusieurs CTSD, nous n'avons toujours pas obtenu l'indice social des élèves de cet établissement, ni la propension d'élève issu du département.

SUD Education revendique un plan d'urgence pour le 93 qui permette de lutter réellement et efficacement contre l'échec scolaire avec des moyens humains à hauteur des besoins !

Lors du CTSD du 29 janvier 2016, vous affirmiez, M. Le DASEN, qu'en ce qui concerne les TRMD, l'information des équipes était obligatoire et qu'il ne fallait pas hésiter à signaler les manquements des chefs d'établissements en cas de non transmission. Malgré vos déclarations, les TRMD n'ont pas été mis au vote dans l'immense majorité des établissements du 93 et les remontées de suppressions et de créations de postes ont été faites sans que les équipes pédagogiques n'aient été consultées ou même, parfois, informées.

Les personnels découvrent actuellement les évolutions d'équipes décidées arbitrairement par les chef-fes d'établissement, et ce contrairement aux recommandations du ministère et du Conseil d'État. La transparence la plus essentielle, qui n'était déjà pas l'apanage des directions d'établissements, est maintenant, de fait, coutumière.

Par exemple, au collège Victor Hugo d'Aulnay-sous-Bois, qui perd, en passant 95,5h sur sa DHG, le chef d'établissement a soumis au vote la création de 3 postes et aucune suppression. Sur le document envoyé par votre administration, on peut constater 6 suppressions et 1 création de postes. Les équipes n'étaient pas au courant...

Au Collège Pierre De Geyter à Saint-Denis est annoncée la disparition d'un poste en Lettres modernes et d'un poste en EPS. La direction a affirmé hier à l'équipe que ces postes resteraient finalement mais comment le croire quand le principal affirme tout et son contraire, fait voter des TRMD qu'il ne fait pas remonter, ne reconvoque pas de CA après un vote contre, refuse de convertir des IMP en décharge pour les TICE et refuse unilatéralement d'engager un travail collectif avec l'équipe.

Au collège Marais de Villiers à Montreuil, la direction reporte le vote du TRMD à juin et refuse la

transformation d'IMP en décharge en affirmant que c'est impossible, malgré vos déclarations lors du dernier CSTD.

Il semble qu'invoquer la transparence ne suffisse pas à la faire exister concrètement dans les établissements.

SUD Education revendique plus de transparence et un vote du TRMD dans les CA !

Plus d'élèves, moins de postes !

Alors que la démographie dans le département est toujours aussi dynamique, les créations de postes pour 2016-2017 ne suffiront pas à pallier les manques et ne résoudront toujours pas les dépassements d'effectifs qui sont maintenant la règle dans bon nombre d'établissements, ainsi que le manque cruel de remplaçants.

Sur les documents transmis par vos services, plusieurs remarques :

- Pour l'année prochaine, l'évolution du nombre d'élèves, selon vos chiffres, est de 1,78 % (passant de 68 183 à 69 145, soit une augmentation absolue de 1 232 élèves). Nous contestons, comme les années précédentes, la validité de ces chiffres, largement sous-évalués quand on les met en regard des chiffres annoncés par le Rectorat. En effet, selon celui-ci, on passerait l'année prochaine de 69 909 élèves à 71 679, soit une augmentation de 2,47 %.

Quand on regarde le nombre de postes prévus pour l'année prochaine, on constate qu'il augmente seulement de 1,07 %.

Le décalage est donc bien là entre l'évolution du nombre d'élèves et celui du nombre de postes. En SEGPA, alors que vous annoncez l'ouverture de 2 classes dans le département, vous supprimez deux postes. Où est la logique dans cette façon de faire ? Là aussi, c'est une fois de plus des conditions plus difficiles pour les élèves les plus en difficultés.

Les créations de postes ne suivent pas dans bon nombre d'établissements, comme au collège Courbet à Pierrefitte où il manque 20h en anglais, soit plus d'un ETP, 30,5h si on prend en compte l'AP !

Les personnels le savent : cela signifie des rentrées sans professeurs, des effectifs qui explosent et des personnels nommés n'importe où et n'importe comment à la dernière minute.

Ce n'est pas faute de tirer la sonnette d'alarme chaque année à la même période.

SUD Education revendique des créations de postes et des ouvertures de classe en cohérence avec la hausse démographique, afin que les seuils soient respectés et qu'il y ait un-e enseignant-e devant chaque classe à la rentrée.

La Réforme du collège : ça ne passe toujours pas

Comme évoqué lors du précédent CSTD, les formations réforme du collège n'ont pas convaincu et son application cristallise les tensions entre personnels et directions.

Sud Education Créteil continue de réclamer l'abrogation de cette réforme, à laquelle s'oppose l'immense majorité des personnels.

Par ailleurs, vous aviez affirmé que sa mise en pratique se ferait avec les équipes et pas en opposition à celles-ci.

Or, au collège Courbet à Pierrefitte, la direction académique a affirmé l'inverse à l'équipe pédagogique qui s'est prononcée de façon très majoritaire pour la mise en place de semaines interdisciplinaires, proposition rejetée par la cheffe d'établissement.

Pressions hiérarchiques et établissements en souffrance

Nous attirons également votre attention sur le collège Rosa Luxemburg à Aubervilliers. Malgré la médiation qui a eu lieu en juillet 2015, la situation reste extrêmement préoccupante dans cet établissement. Nous soutenons nos collègues dans cette situation et attendons avec eux les réponses qui seront, nous l'espérons, apportées.

Au Collège Jean-Pierre Timbaud de Bobigny, les enseignant-e-s se sont vus retiré-e-s 4 journées de salaire alors qu'un courrier de contestation a été envoyé au rectorat. Il est inadmissible que les équipes soient pénalisées à cause de l'incompétence et de l'autoritarisme de la direction.

Sud Éducation Créteil revendique un plan d'urgence pour le 93 avec :

- **L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire et l'abondement en postes à hauteur des besoins.**
- **La baisse des seuils dans tous les collèges du département :16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.**
- **Des moyens vie scolaire, santé et sociaux à hauteur des besoins**
- **Des établissements à taille humaine**

Sud Éducation Créteil soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir d'une amélioration des conditions de travail pour les personnels et d'étude pour les élèves.